



## Fiche d'inscription (1/3)

### Éléments à nous fournir :

- Fiche d'inscription remplie et signée (les trois pages)
- Fichier vidéo ou PowerPoint (par email à [pgayat@netmediaeurope.com](mailto:pgayat@netmediaeurope.com))

**Pièces à adresser à Pascal GAYAT**, Commissaire Général du Grand Prix

Email : [pgayat@netmediaeurope.com](mailto:pgayat@netmediaeurope.com)

Courrier : Silicon Innovation Awards Paris – Pascal GAYAT – NetMediaEurope Events, 8 rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt.

### Critère d'éligibilité :

Les éléments sont à adresser avant le 16 mars 2018, sous la forme de présentations powerpoint ou de cas vidéo.

### Modalités :

**Inscription de cas :**

**Nombre de cas inscrits :** \_\_\_\_\_

1 / Inscription du premier cas :

**400€ HT\***

2 / Inscription de cas supplémentaires (par cas) :

**200€ HT**

\*Le prix comprend les frais administratifs et un couvert (couvert complémentaire à 300€)

**Option réservation de couverts au dîner :**

**Nombre de couverts :** \_\_\_\_\_

**Option réservation d'une table pour 10 convives :**

**3000€ HT**



## Fiche d'inscription (2/3)

### Choix du/des Awards :

Possibilité de concourir simultanément à 2 Prix maximum :

- SILICON Cloud
- SILICON GDPR
- SILICON IOT
- SILICON Industrie 4.0
- SILICON Sécurité Numérique
- SILICON Intelligence Artificielle
- SILICON Big Data
- SILICON Réseaux
- SILICON Workspace
- SILICON Smart Cities
- SILICON d'Or

### Pour concourir au Grand Prix ?

- Les nommés au SILICON d'Or seront sélectionnés parmi les gagnants des différents Prix et soumis à un vote spécifique du Jury.



## Fiche d'inscription (3/3)

### Contact\* :

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Date, cachet et signature

\*Si participation de plusieurs entreprises pour un même cas, remplir une fiche par entreprise



## Règlement

Article 1 : Les Silicon Innovation Awards viennent célébrer les solutions technologiques et applications qui portent en elles les clés de l'évolution et de la transformation des entreprises et organisations, et par là, de notre société.

Article 2 : Pour concourir les candidats doivent mettre en avant les dispositifs qui attestent de leur démarche d'Innovation.

Article 3 : Pour concourir les dispositifs doivent exister ou en phase d'inauguration.

Article 4 : Les dossiers doivent être présentés sous présentations powerpoint ou vidéos.

Article 5 : Les dossiers seront présentés par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires startups.

Article 6 : Une entreprise peut présenter au maximum 2 cas.

Article 7 : Quiconque inscrit un cas garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 8 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau des SILICON INNOVATION AWARDS au plus tard le 16 mars 2018, à l'adresse [pgayat@netmediaeurope.com](mailto:pgayat@netmediaeurope.com).

Article 9 : Toutes les vidéos et présentations soumises à la sélection doivent être en version française.

Article 10 : Les cas inscrits peuvent concourir pour les #SIAFR2018 (Silicon Innovation Awards France 2018) suivants :

SILICON Cloud

SILICON GDPR

SILICON IOT

SILICON Industrie 4.0

SILICON Sécurité Numérique

SILICON Intelligence Artificielle

SILICON Big Data

SILICON Réseaux

SILICON Workspace

SILICON Smart Cities

SILICON d'Or

Des prix complémentaires pourront être ajoutés pendant la phase de préparation. Les candidats en seront informés.

Le Grand Prix (SILICON d'Or) sera déterminé par le Jury à l'issue des délibérations.

Article 11 : Les lauréats s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux).

Article 12 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe des SILICON INNOVATION AWARDS. Le jury est composé de professionnels de l'Innovation aux multiples fonctions et expériences. Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il lui est interdit de voter pour le cas de son entreprise.

A l'issue de la période de vote en ligne le Jury se réunira sur une demi-journée au mois de mars 2018 pour finaliser les délibérations.

Article 13 : Les frais d'inscription de 400€ HT pour le premier cas et 200€ HT par cas complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de visibilité de l'événement qui doit devenir un carrefour d'échanges multiples pour l'ensemble de la profession IT.

Article 14 : Tous les candidats sont encouragés à promouvoir leur participation, nomination, victoire, sur les réseaux sociaux.

Article 15 : Les dossiers devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les organisations, étude de cas, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des pitchs pourront être organisés.

Article 16 : Le soir de la remise des Prix, les nommés seront communiqués et les cas des lauréats seront présentés.

Article 17 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.